

En mouvement

Bulletin interne du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Vol. 7 / N° 13 / 21 septembre 2021

Nomination de la directrice de la protection de la jeunesse et du programme jeunesse

La présidence-direction générale du CISSS du Bas-Saint-Laurent a annoncé la nomination de Mme Mélissa Desjardins à titre de directrice de la protection de la jeunesse et du programme jeunesse. Cette nomination fait suite au départ à la retraite, dans quelques mois, de l'actuelle

directrice, Mme Anne Duret. C'est un retour dans la région pour Mme Desjardins qui possède de nombreuses années d'expérience dans le domaine de la protection de la jeunesse et des services sociaux, combinées à une solide formation en travail

social. Elle a notamment déjà cumulé les fonctions de directrice de la protection de la jeunesse adjointe et directrice du programme jeunesse adjointe au Bas-Saint-Laurent.



Nomination du directeur-adjoint – volet hébergement de soins de longue durée

La présidence-direction générale du CISSS du Bas-Saint-Laurent a annoncé la nomination de M. Jean-Philippe Levasseur à titre de directeur-adjoint – volet hébergement de soins de longue durée à la Direction du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées (DPSAPA).

M. Levasseur œuvre dans le réseau de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent depuis de nombreuses années. Il a, entre autres, été gestionnaire de l'unité de chirurgie, de la clinique externe de réadaptation et du CLSC – volet santé physique à Rivière-du-Loup, gestionnaire du soutien

à domicile et coordonnateur des services non institutionnels pôle ouest. Depuis le mois de janvier dernier, il a été coordonnateur de la vaccination COVID-19 à la Direction de la vaccination.



Nouveauté disponible sur le Bottin du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Le module « Services » du Bottin de l'intranet est maintenant déployé. Il est donc possible pour l'ensemble des employés de consulter ce répertoire pour trouver les coordonnées des services offerts dans les centres hospitaliers, alors que celles des autres installations s'ajouteront graduellement. Ce nouveau module permet de rechercher facilement l'information désirée grâce à des mots-clés (par exemple : magasins, cafétéria, stationnement, GBM, etc.).

Nous profitons de cette occasion pour vous rappeler que le Bottin doit être mis à jour régulièrement. Pour mettre à jour vos coordonnées dans le Bottin, allez sur l'intranet du CISSS sous Applications informatiques > Administratives > Octopus CISSS. Une fois dans Octopus,

cliquez sur le petit pictogramme en haut à droite (MON PROFIL ou petite pieuvre, selon les versions).

Il est donc important pour tout utilisateur d'informer l'équipe du Bottin s'il remarque une information erronée. De plus, pour toutes questions ou si vous avez des suggestions pour faciliter les recherches, veuillez les transmettre à l'adresse courriel suivante : bottin.dl.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca ou à l'aide d'une requête Octopus, comme celle-ci :

DRI (Service Informatique)

01- Application administrative (Logibec, Virtuo SM GRM (Magistra), Octopus,...)

Bottin CISSS du Bas-St-Laurent

02. Soumettre un besoin ou une suggestion d'amélioration

Intervenants Installations Savoir Services Support

33 - DPSMD - 1-B
Centre hospitalier régional du Grand-Portage (75, rue Saint-Henri - Rivière-du-Loup)
Toxicologie
418-868-7010 poste 2355

Toutes les informations en lien avec le Bottin telles que :

- possibilités de recherche
- vidéos de présentation
- mise à jour de vos coordonnées
- notification d'absence
- obtenir la version mobile
- générer ses propres listes
- trucs et astuces

se trouvent sur l'intranet du CISSS sous [Boîte à outils > Bottin du CISSS > Capsules info-bottin.](#)

LIFESPEAK



Séance de clavardage avec une experte

À ajouter à votre calendrier : notre prochaine séance de clavardage *Demandez à un expert* qui sera en compagnie de Carla Beauvais, consultante diversité et inclusion, le 23 septembre à midi.

Cette dernière abordera le thème Diversité et inclusion au travail : créer des mécanismes de responsabilités.

Pour vous inscrire, visitez le cisssbsl.lifespeak.com.

Qu'est-ce que *Demandez à un expert*?

Demandez à un expert vous donne accès en temps réel, par le biais d'un bavardage Web écrit, aux meilleurs experts du monde sur des thèmes qui affectent votre vie de tous les jours, de manière complètement anonyme et confidentielle. Il vous suffit de vous y inscrire et de noter la date dans votre calendrier. Vous pouvez également accéder à une base de données cumulative et interrogeable en permanence, contenant les questions posées par les utilisateurs et leurs réponses.

Accédez à LifeSpeak

À partir de n'importe quel ordinateur :

URL : cisssbsl.lifespeak.com

Mot de passe : cisssbsl

Téléchargez l'application :

Recherchez *LifeSpeak* à partir de l'App Store (Apple) et de Google Play (Android) ou utilisez ce code QR :





COVID-19 – Dernières nouvelles



Palier 1
Zone verte

Pour plus d'informations :
ciss-bsl.gouv.qc.ca/etat-covid

Section COVID-19 de la zone professionnelle du site Web
ciss-bsl.gouv.qc.ca/covid19

Section COVID-19 de l'intranet
mon.intranet.cissbsl.rtss.qc.ca, Menu principal > COVID-19

Ligne téléphonique pour le personnel :
1 833 799-0050



Santé et sécurité au travail et dépistage (7 jours/7, 8 h à 16 h)
suivi.covid.infirmieres.sst.cissbsl@ssss.gouv.qc.ca

Vaccination obligatoire contre la COVID-19 pour les intervenants de la santé et des services sociaux

Considérant l'urgence sanitaire toujours en vigueur et ses impacts, le MSSS a confirmé que, dès le 15 octobre, tous les intervenants de la santé et des services sociaux, qu'ils soient en contacts directs, rapprochés ou non avec les patients, devront être adéquatement vaccinés contre la COVID-19, à moins de contre-indication à cet effet.

Les intervenants concernés par cette obligation sont ceux qui ont des contacts rapprochés avec les patients ainsi que ceux qui sont en contact avec ces intervenants (ex. : partage des aires communes comme la cafétéria, les ascenseurs, etc.), y compris les médecins, les sages-femmes, les professionnels en clinique privée et les bénévoles. Tous les intervenants devront fournir la preuve de vaccination avec le code QR (passeport vaccinal) où il est inscrit *Adéquatement protégé* à son supérieur immédiat ou à son représentant. Ce dernier doit voir la preuve vaccinale, puisqu'une confirmation orale n'est pas suffisante.

Sans cette preuve, les intervenants ne pourront réintégrer leur travail et ne recevront aucune rémunération à compter du 15 octobre 2021. Des précisions seront transmises prochainement par le MSSS. Elles seront alors diffusées rapidement aux gestionnaires, aux membres du personnel et aux médecins. Une infirmière de l'équipe de vaccination contre la COVID-19 contactera les personnes non adéquatement protégées au cours des prochains jours. Celles et ceux qui le souhaitent pourront discuter avec elle d'inquiétudes et de craintes portant sur la vaccination et sur les différents vaccins disponibles.

Pour recevoir le vaccin contre la COVID-19

Vous pouvez vous présenter dans un des sites de vaccination ou bien profiter de la présence du Vacc-I-Express dans votre MRC. Pour tous les détails, consultez le site Web au ciss-bsl.gouv.qc.ca/vivre-ensante/maladies-infectieuses/coronavirus-covid-19/vaccination

Relocalisation du site de vaccination contre la COVID-19 de Matane

Le site de vaccination contre la COVID-19 de Matane est maintenant relocalisé aux Promenades du St-Laurent, au 597, avenue du Phare Est, à Matane. L'ouverture officielle a lieu le 22 septembre.

Conditions de travail temporaires – Arrêté ministériel 2020-035

Nous avons été informés que le centre d'activité soins intensifs a été ajouté aux mesures financières pour le personnel du réseau de la santé et des services sociaux. Cette mesure est effective du 19 septembre au 16 octobre 2021 pour les installations ayant une mission de centre hospitalier. Pour en savoir plus, [consultez la nouvelle intranet du 20 septembre 2021](#).

Demande de congé Web

Pour que le Service des activités de remplacement (SAR) soit en mesure d'effectuer les horaires de travail en tenant compte de vos demandes de congé, voici le processus d'octroi des congés :

Demande de congé Web



Connaître les délais prescrits et comment faire une demande

Consultez l'aide-mémoire qui se trouve sur l'intranet, sous [Directions administratives > Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques > Activités de remplacement](#), sous l'onglet Congé Web



Si le congé est autorisé par le gestionnaire

Respect du délai prescrit
La demande est traitée en confection d'horaire

Non-respect du délai
La demande est traitée en cours d'horaire

En bref

Chantier du pavillon d'enseignement de la médecine et de la réfection du pavillon D

- Les travaux bruyants se poursuivront pendant quelques semaines. Merci de votre patience!
- SVP, gardez les fenêtres fermées en tout temps afin de réduire le bruit et la poussière.

En télétravail, je m'assure de mettre à jour Windows et les antivirus essentiels à la sécurité de mon poste et de mon cellulaire.



La confidentialité,
J'Y TIENS!